

BTSA ACSE

(ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE)

PAR APPRENTISSAGE



Dans le cadre de son Unité de Formation par Apprentissage, l'Institut Saint Eloi a comme projet l'ouverture d'un BTSA ACSE en Septembre 2020 avec la collaboration du CFA Régional de Genech.

LA FORMATION

- Permettre aux titulaires d'un baccalauréat d'acquérir un diplôme « Bac+2 » (niveau 3).
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'apprentissage
- Aborder les notions fondamentales de tous les domaines liés à l'agriculture d'aujourd'hui et de demain : gestion, fiscalité, agronomie, zootechnie, environnement, économie, politique agricole, droit.
- Comprendre et maîtriser le fonctionnement et la gestion des entreprises agricoles et para-agricoles.
- Former des jeunes qualifiés, aptes à devenir chefs d'exploitations agricoles ou techniciens / conseillers dans le secteur para-agricole.



PROGRAMME

CAPACITES GENERALES

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- C2. Communiquer dans une langue étrangère.
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.

CAPACITES PROFESSIONNELLES

- C5. Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole.
- C6. Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité.
- C7. Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement.
- C8. Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité.
- C9. Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité.
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle.

MODALITES

DUREE DE FORMATION : 2 ans

RYTHME DE L'ALTERNANCE PAR ANNEE

- 20 semaines en Centre de Formation
- 27 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

EVALUATION

- Contrôle continu (CCF)
- Epreuves finales

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole ou une entreprise du secteur para-agricole.
- Etre titulaire d'un :
 - Bac Technologique (STAV, STMG, ...)
 - Bac Pro (CGEA, ...)
 - Bac Général (S, ES, ...)

COÛTS

Pas de frais de formation pour l'apprenti.
Hébergement et repas : nous contacter.

CONTACT

INSTITUT SAINT ELOI UFA DE BAPAUME

36 rue Marcellin Gaudetroy - BP 20019
62452 BAPAUME CEDEX

Tél : 03.21.07.14.20

Fax : 03.21.24.93.75

Mail : bapaume@cneap.fr

<http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr>



LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

Un apprenti est un salarié et à ce titre, il bénéficie d'un salaire, de congés payés, d'une sécurité sociale et d'une retraite.

Le salaire dépend de son âge et son année de contrat :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18/20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21/25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26/29 ans	100% du SMIC	100% du SMIC



DEBOUCHES & POURSUITE D'ETUDES

Cette formation complète et variée permettra de donner aux jeunes toutes les chances de réussir dans un secteur clé, en pleine mutation, où les débouchés sont multiples : chef d'exploitation agricole, conseiller de gestion, salarié d'organisme professionnel agricole, responsable clientèle,...

Mais aussi la possibilité de poursuivre des études supérieures (certificat de spécialisation, formations complémentaires post-BTS dans le domaine commercial ou comptable, école d'ingénieurs, école supérieure agronomique...)

LES AIDES AUX APPRENTIS

AIDE AU PERMIS

Un apprenti majeur, en contrat d'apprentissage et préparant les épreuves du permis de conduire peut bénéficier d'une aide de 500 € pour le financement de son permis.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

Pour les apprentis logeant dans les résidences de l'Institut Saint Eloi, une demande d'APL peut être demandée. Le montant de l'APL est fonction du montant du loyer et des ressources de l'apprenti.

AIDE A L'EQUIPEMENT

Une « carte génération » d'une valeur de 200 € est envoyée à tous les apprentis primo-entrants en formation. Cette carte est valable auprès de nombreux commerçants partenaires.

AIDE AU TRANSPORT

Cette aide annuelle pouvant aller jusqu'à 200 € est calculée selon la distance entre le domicile et le centre de formation.

AIDE A LA RESTAURATION

Pour tous les apprentis, une aide financière pour les repas est prévue.

AIDE A L'HEBERGEMENT

Pour tous les apprentis, une aide financière pour l'hébergement est prévue.

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTIS

Ce fonds permet à tout apprenti qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide financière.



CONTENU DE FORMATION

Matières	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	TOTAL
M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel	30 h	30 h	60 h
M21 Organisation économique, sociale et juridique	35 h	35 h	70 h
M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	75 h	75 h	150 h
M23 Langue Vivante	60 h	60 h	120 h
M31 Education Physique et Sportive	20 h	20 h	40 h
M41 Traitement des données	60 h	-	60 h
M42 Techniques de l'information et du multimédia	40 h	-	40 h
M51 Diversité des agricultures et politiques publiques	20 h	60 h	80 h
M52 Environnement professionnel et territorial	20 h	20 h	40 h
M53 Gestion économique et financière	70 h	90 h	160 h
M54 Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale	40 h	40 h	80 h
M55 Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	20 h	20 h	40 h
M56 Stratégie de l'entreprise agricole	15 h	15 h	30 h
M57 Caractériser un écosystème	30 h	50 h	80 h
M58 Conduite des systèmes biotechniques	100 h	130 h	230 h
M59 Construction d'un système biotechnique innovant	30 h	20 h	50 h
Modules d'Initiative Locale	40 h	40 h	80 h
TOTAL	705 h	705 h	1 410 h